

PERMANENCES

FEDRIS

FEDERAAL AGENTSCHAP VOOR BEROEPSRISICO'S
AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS

**Vous avez eu un accident du travail?
Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide?
Alors une assistante sociale est à votre disposition.**

MONS

Pôle d'accueil social, Rue Lamir 29-31
☎ 065 41 23 12

Le mardi de 9h00 à 12h30
En juillet et août: une permanence par mois

Les assistants sociaux vous expliquent le règlement de votre accident du travail et vous aident à obtenir l'indemnisation à laquelle vous avez droit. Ils vous informent sur la législation relative aux accidents du travail.

Vous pouvez aussi faire appel à Fedris lorsque l'assureur de votre employeur refuse de reconnaître l'accident du travail ou s'il s'avère que votre employeur n'était pas assuré au moment de l'accident.

www.fedris.be

☎ 02 506 84 72